PRÉCIS

ET

SUCCINCT APPERÇU

D'UN NOUVEAU PLAN DE FINANCE,

Qui convertit en effets négociables les biens-fonds du royaume.

Par M. Jacques-Annibal Ferrières, de Lyon.

1789.

AVANT-PROPOS.

Ce qui paroît démontrer la justesse du projet dont on va parler, c'est l'approbation formelle de toutes les personnes le plus entendues en Finance, Banquiers, Commerçans & autres gens à talens, dont le jugement, vu leurs lumières, ne sauroit être suspect. L'Auteur, tout pénétré de son idée, ne cherchoit que de telles personnes pour avoir lieu de résoudre les objections qu'elles pourroient lui faire, & se mettre ainsi à l'abri de la prévention.

De tous ceux à qui il communiqua son plan, (1) M. le Comte de Laurencin,

(1) *MM. Delessert, Pomaret, Gaillard & Grenus, Graffe, Fulchiron ainé, Imbert Colomès, Bergasse frères, Martin, Ministre, &c. &c. en eurent connoissance dès 1785, ainsi qu'ils peuvent l'attester.*

ſut celui qui en ſaiſit le mieux toute l'étendue & la profondeur ; ſon amour pour le bien public lui faiſant une loi de favoriſer le mérite & les talens qui peuvent être utiles, il entreprit de le protéger à Paris, & écrivit pour cet objet à M. l'abbé Girard, parent de l'Auteur, lui recommandant de l'appuyer auprès de M. DE VERGÈNES, dont il avoit la confiance. On ne pourroit rendre à M. le Comte DE LAURENCIN, un hommage plus flatteur que d'expoſer aux Lecteurs, par cette lettre, ſon zèle, ſes lumières & ſa vive perſpicacité, ni donner de l'Auteur une opinion plus avantageuſe que celle d'avoir mérité de ſa part un ſi glorieux témoignage.

LETTRE de M. le Comte DE LAURENCIN, à M. l'abbé GIRARD, du mois de décembre 1786.

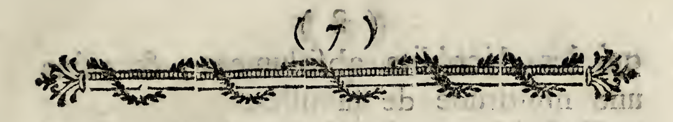
VOTRE eſtimable couſin m'a montré ſon projet, pour convertir en billets négociables les biens-fonds du royaume ; je vous avoue qu'il a fait ſur mon ame, la même impreſſion que produiroit ſur mes yeux une clarté ſubite au milieu de la nuit ; il eſt d'une ſimplicité ſi belle, & porte un caractère de vérité ſi frappant : ſon adoption procureroit à

l'Etat des avantages si certains, que si je l'eusse connu avant votre départ, j'aurois embrassé vos genoux, pour que vous emmenassiez l'Auteur à Paris. Il est toujours temps de proposer une idée comme la sienne ; je la crois sublime, en ce qu'elle met la richesse où véritablement l'a placée la nature ; je la crois sublime en ce qu'elle fait aux hommes une loi impérieuse de rendre la terre féconde, & réduisant l'argent à la seule fonction qu'il devroit avoir, tarit la source d'une infinité de procès qui dévorent les sujets du Roi ; elle est digne de l'attention, de la méditation profonde d'un homme de génie tel que vous, elle vous enflammera quand vous l'aurez approfondie. Appelez donc votre parent à la Capitale, présentez-le hardiment à M. de Vergènes, & soyez sûr que la fortune & la gloire seront au bout du chemin que vous aurez parcouru.

Depuis cette Lettre, il a paru un petit mémoire, intitulé : *Moyen proposé à la France, pour rétablir l'équilibre dans ses Finances.* L'Auteur prétend l'avoir composé en 1786, quoiqu'il n'ait paru que le 27 décembre 1787. Le Mercure qui parle des ouvrages à mesure qu'ils paroissent, n'en a fait mention qu'au mois d'avril 1788, & il est à présumer que c'est l'Auteur qui le lui a fait parvenir. Au reste, puisqu'il s'est donné la peine de l'envoyer imprimer à Philadelphie, on doit conclure

qu'il lui a fallu tout ce temps pour faire le trajet.

Cet Auteur anonyme a bien peint l'idée en général ; il eſt aiſé de voir qu'il a eu connoiſſance du projet ; ſon ouvrage eſt fort bien écrit, d'un ſtyle clair & précis ; il a traité ſuperbement quelques-uns des avantages de cette heureuſe idée, mais il ne s'eſt pas apperçu que la poſſibilité de la choſe & ſa perfection, conſiſtent eſſentiellement dans l'ordre & la juſteſſe de ſon organiſation ; auſſi, quand il en vient aux moyens, on les trouve ſi embrouillés & ſi hériſſés d'obſtacles, que le développement de l'opération en feroit impoſſible. L'on reconnoît aiſément que l'idée ne lui en appartient pas, tant il en eſt éloigné ; les deux plans ne ſe reſſemblent point du tout.



PRÉCIS
ET SUCCINCT APPERÇU
D'UN NOUVEAU PLAN
DE FINANCE. (1)

On peut avancer hardiment, que sa grande simplicité jointe à l'étendue immense de ses rapports, est faite pour frapper : on y appercevra le juste, le vrai, & l'évidence de son utilité ; sa consistance se fera parfaitement sentir : sa beauté gît principalement dans son organisation ; elle est bien vue, bien digérée, & heureusement combinée.

Il ne faut pas confondre ce projet avec le désastreux systême de Law, dont les ministres déprédateurs abusèrent de la façon la plus odieuse, en multipliant les billets sans mesure, ce

(1) M. Ferrieres est actuellement à Paris, rue Traversière-Saint-Honoré, petit hôtel de Barre, n°. 32.

qui les décrédita abſolument, & ruina une multitude de familles.

Depuis cette funeſte expérience, tout François tremble au ſeul nom de papier monnoie ; il eſt devenu un préjugé national.

Deux motifs doivent tranquilliſer ſur la nature de celui propoſé ; ſon invariable ſolidité, & l'heureuſe impuiſſance de ne pouvoir être multiplié au-delà de ſa repréſentation intrinsèque, ni altéré en la moindre choſe.

L'objet de ce précieux & intéreſſant projet, conſiſte dans la création d'un nouveau genre numéraire territorial, hypothécairement effectif, qui augmentera les revenus de l'Etat conſidérablement, ſans gêner la liberté de perſonne, ni coûter directement la moindre choſe à qui que ce ſoit ; c'eſt-à-dire, ſans impôts & ſans emprunts, mais volontairement par ceux qui y coopéreront, & cela à leur plus grande ſatisfaction. Cette ingénieuſe idée contribuera à enrichir progreſſivement tous les ordres des citoyens, & ſera du plus grand avantage aux propriétaires de fonds, qui trouveront dans leurs propres moyens, ſans avoir obligation à perſonne, toutes les

reſſources dont ils pourront avoir beſoin.

Tout le monde ſait que la fortune du négociant eſt inappréciable, que celle du théſauriſeur, de l'agioteur, & de l'accapareur ne ſauroit être impoſée; que l'homme à porte-feuille éludera toujours toutes les recherches, & ſe jouera perpétuellement de la nation qui l'enrichit, & que tout le fardeau des impoſitions retombe en dernière analyſe ſur le propriétaire. Il faut tâcher de le ſoulager le plus qu'il eſt poſſible, & de lui procurer des moyens de ſupporter ſes charges, & de les payer.

L'accapareur profite ſeul de l'augmentation des denrées; le propriétaire eſt trop heureux des années de diſette pour s'en défaire, avantage qu'il n'a pas dans celles d'abondance. Quoiqu'il ſoit également notoire qu'il y a en France deux milliars cinq cents millions de numéraire, cependant il ne paroît preſque point d'argent dans les provinces; il va tout s'engouffrer à Paris qui en attire à peu près les deux tiers, dont une partie ne voit le jour que lorſque le Gouvernement fait des emprunts viagers ou perpétuels, extrêmement avantageux pour

les capitaliſtes, qui en repompent en maſſe à peu près la dixième partie, ce qui perpétue l'engorgement.

Il s'agit donc de trouver un moyen d'établir la circulation de cet argent que l'on tient obſtrué pour faire la loi à l'Etat, & aux particuliers : on ne peut y parvenir que par l'établiſſement d'une banque nationale, la création d'un nouveau genre de numéraire fondée ſur une baſe ſolide & immuable. En eſt-il de plus réelle que les biens-fonds du royaume, qui répondront des effets mis en circulation ? Un pareil ſigne n'a pas beſoin d'une confiance établie ; il eſt aſſez raſſurant par ſa ſolidité.

Ce moyen procurera à l'Etat une augmentation de numéraire de plus de deux milliars, puiſque le ſol de la France eſt eſtimé plus de trente milliars, ſans y comprendre les immeubles des villes ; c'eſt n'en mettre que la vingtième partie à peu près en repréſentation, & par le ſyſtême propoſé tous les poſſeſſeurs d'immeubles (1) pourront emprunter à ce tréſor national, juſqu'à concurrence des

(1) On n'entend par immeubles que les maiſons & les biens-fonds, & non les contrats.

deux tiers de la valeur réelle de leurs biens *libres*, ce qui donne bien de la marge pour arriver à l'hypothèſe de deux milliars en circulation.

La Hollande & l'Angleterre ont doublé leur numéraire par la repréſentation d'un ſigne qui n'a d'autre baſe & ſolidité que la convention & la confiance publique.

Seroit-il poſſible que dans un moment où nous cherchons à copier cette nation lumineuſe, à bien des égards, nous ne ſuiviſſions pas ſon exemple ſur un objet qui eſt, en grande partie, la cauſe de ſa richeſſe & de l'étendue de ſon commerce?

La banque nationale propoſée ne peut être comparée à aucunes de celles qui exiſtent en Europe, qui toutes ne ſont fondées que ſur des objets ſujets à mobilité; ſur des objets qui peuvent n'avoir aucune valeur, du moment que la méfiance s'emparera des eſprits; celle au contraire dont il s'agit, aura la précieuſe & ineſtimable qualité de repoſer ſur une baſe ſolide, inviolable, & même imperdable, puiſque ce feront les propriétaires d'immeubles qui en répondront & qui feront réellement le fonds de la ban-

que : ce fera donc eux feuls qui auront la faculté de mettre en circulation & de convertir à volonté, les deux tiers de leurs propriétés foncières, dans ce nouveau genre de numéraire négociable, & purement effectif, quoique fictif en apparence. Cette ingénieufe idée eft fi fimple, qu'il paroît que tout le monde l'auroit trouvée, & cependant tous ceux qu'on défigne fous le nom vengeur de travailleurs en finance, n'ont jamais pu l'imaginer.

On va effayer d'en développer en gros l'organifation. Il y aura dans le royaume foixante-quatre caiffes, qui pourront même être fubdivifées encore, fi le cas le requiert.

On ne donnera ici aucun détail de leur formation particulière, ni des précautions qu'exigeront leurs opérations; on dira feulement que tout créancier fera tenu de faire fa déclaration d'hypothèque; tout poffeffeur d'immeuble réel, en donnant un état de fes biens-fonds libres, pourra fe préfenter à la caiffe de fon arrondiffement, & y emprunter jufqu'à la concurrence des deux tiers de la valeur réelle de fes poffeffions; on lui donnera des billets pour le montant

de la ſomme des biens hypothéqués ; ces billets ſeront négociables & payables même à volonté, pour ceux qui pourront être curieux d'argent.

Comme ces effets territoriaux ſeront circulables non-ſeulement dans le royaume, mais même chez l'étranger, en revenant toutefois, comme les lettres de change, à la caiſſe dont ils ſeront ſortis ; ils rivaliſeront avec la monnoie d'or & d'argent, & même on peut aſſurer qu'on les préférera.

La caiſſe d'eſcompte en eſt une preuve bien évidente ; car quoiqu'elle n'offre dans ſa baſe que des valeurs fictives, vu que les fonds peuvent diſparoître ; quoique cette caiſſe compoſée d'environ cent vingt millions en actions, & que ces actions perdent dans ce moment de leur valeur intrinſèque, toutes ces raiſons n'empêchent pas cependant tout Paris de regarder ces billets comme de l'argent comptant, au point, qu'il y a pour plus de cent millions appartenans à des gens qui vont y dépoſer leur argent, pour avoir des billets de cette caiſſe, qu'ils préfèrent comme plus portatifs, & moins embarraſſans.

Avec quelle confiance, à plus forte

raiſon, ne recevra-t-on pas dans le commerce ces effets territoriaux, dont la baſe immuable, ſera même imperdable & inviolable pour le vrai propriétaire, par le ſigne qui caractériſera & ſon aſſignat & ſon légitime poſſeſſeur ?

Cette banque nationale, approuvée par les Etats-Généraux, & ſanctionnée par le Roi, établira dans tout le royaume une circulation publique d'effets territoriaux, *payables à vue*, qui les fera promptement diſtinguer pour être de la plus grande & de la plus inaltérable ſolidité qu'il ſoit poſſible de concevoir, vu qu'ils repréſentent par eux-mêmes, non des valeurs ſimplement fictives, telles que celles des dangereux billets de banque, de caiſſe, de change, ou autres de ce genre, mais des valeurs capitales très-réelles, très-effectives & vraiment intrinsèques, à l'abri de toutes ſortes d'infidélités ; en un mot, de vrais contrats de conſtitution avec hypothèque & privilége ſpécial ſur tous & chacun des biens des emprunteurs, avec l'avantage que ces contrats ou effets territoriaux feront négociables & rembourſables à volonté.

C'eſt ſans doute, penſera-t-on, le point de difficulté ? Cela pourroit être, ſi l'on

pouvoit ſuppoſer que ce nouveau numéraire territorial, dont l'hypothèque eſt établie ſur des biens fonds à-peu-près doubles en valeur des effets circulans, ne jouira pas d'une confiance ſans borne, & n'aura pas dans tout le royaume le même crédit que la caiſſe d'eſcompte a à Paris ? Ce ſeroit, on oſe le dire, une abſurdité & une inconſéquence incroyable.

Cette banque nationale, vraiment inépuiſable, ſera formée de façon à pouvoir payer de cinq à ſix millions par jour, en baſe d'appoint, dans tout le royaume, ce qui ſera, à n'en pas douter, plus que ſuffiſant pour ſatisfaire à tous les beſoins : l'on peut même affirmer que la réaction ira encore à quatre à cinq millions par jour : l'organiſation eſt calculée de façon à être à l'abri des efforts réunis de tous les agioteurs.

L'effet de cinq à ſix millions de payement par jour dans tout le royaume, en baſe d'appoint, eſt incalculable, puiſque la caiſſe d'eſcompte, compoſée, comme nous l'avons dit, d'environ cent vingt millions en actions, & plus de cent millions de dépôt, avec cinq cents mille livres de payement par ſemaine, a ſuffi pour ſatisfaire à toutes les demandes, dans les temps les plus

florissans de cet établissement ; puisqu'à Lyon avec douze cents mille livres d'argent comptant tous les trois mois, on fait sur cette place pour des millions d'affaires. Ces effets territoriaux feront dans tout le royaume l'effet des viremens de Lyon, & de toutes les places de change.

Ce nouveau genre de numéraire territorial effectif, détruira la disette de l'espèce dans toutes les provinces du royaume par la circulation de ce signe en valeur intrinsèque, évidemment plus précieux & plus satisfaisant à tous égards, que ne l'est celui de l'espèce courante d'or & d'argent, d'où il résultera nécessairement une augmentation annuelle de revenu pour le gouvernement, qui calculé d'après les plus foibles données, produira de cent vingt à cent trente millions, qui ne pèseront point sur la nation, pas même sur ceux qui y contribueront, c'est-à-dire, sur ceux qui hypothéqueront un quart, une moitié, jusqu'aux deux tiers de la valeur réelle de leurs biens libres, lesquels pour les convertir en effets négociables ne payeront que trois pour cent au plus des sommes qu'ils auront empruntées, dont deux pour cent seront au profit de l'Etat, & un pour cent pour les frais indispensables,

&

& le profit des caiſſes qui contribueront à l'ordre & à la ſolidité de la choſe ; on pourra même réduire cette partie à un demi ou deux tiers pour cent.

Les propriétaires d'immeubles réels qui auront empruntés de la caiſſe territoriale, en payant exactement toutes les années, les intérêts des ſommes qu'ils y auront priſes, ne pourront jamais être inquiétés, ni tenus au rembourſement ; ce ſont de vrais contrats de conſtitution, que l'emprunteur aura la liberté de rembourſer à volonté, & qui ne pourra y être forcé qu'autant qu'il ne payera pas les intérêts annuels. La banque nationale aura pour cet effet la même coaction, diviſiblement, que la Conſervation de la ville de Lyon, à la réſerve qu'elle ne ſera que réelle, au lieu de perſonnelle, pour forcer au rembourſement des capitaux, par la vente des biens repréſentatifs des ſommes empruntées, ceux que la négligence, ou le dérangement dans les affaires, mettront en retard du payement des intérêts.

Ce nouveau plan de finance eſt ſublime, c'eſt vraiment une idée neuve ; il ne s'eſt jamais rien imaginé de plus heureux, ſurtout pour les poſſeſſeurs de biens-fonds, que ce moyen ſimple & intéreſſant de

leur procurer la faculté inappréciable de convertir facilement sans retard, & à très-peu de frais, en billets négociables jusqu'aux deux tiers de la valeur réelle & libre de leur fortune foncière.

On ne sauroit trop le répéter, cette espèce de numéraire, ne sera point un papier monnoie, mais une monnoie réelle, courante, & étonnante par ses effets, qui contribuera nécessairement à enrichir tous les ordres de citoyens, par une infinité de ressources & de rapports, tous émanans des avantages certains qui en doivent résulter.

Premièrement, il est bien connu & prouvé que l'intérêt de l'argent hausse ou baisse suivant la rareté du signe, & le besoin qu'on en a. Il n'est donc pas douteux qu'il baissera, si le signe est multiplié dans le rapport des besoins : l'augmentation de ce nouveau numéraire mis en circulation, fera donc une impérieuse loi aux capitalistes de baisser l'intérêt, n'étant plus en leur pouvoir de maîtriser le besoin.

Secondement, les biens-fonds décrédités depuis nombre d'années par le peu de production, augmenteront considérablement de valeur ; conséquence indispen-

ſable de la diminution de l'intérêt de l'argent. L'agriculture ſe perfectionnera par les reſſources qu'elle trouvera dans le tréſor national, pour l'acquiſition & augmentation de beſtiaux, ainſi que pour les réparations & améliorations des fonds. L'induſtrie redoublera d'activité, & le commerce, d'étendue.

Quelle heureuſe reſſource pour le commerçant, ſur-tout pour celui de Lyon! dans quelle tranſe n'eſt-il pas par la rigueur de cette place, dont les payemens ſont à jour fixe? terme fatal; s'il éprouve le moindre retard dans la rentrée de ſes fonds, il ne peut pas faire ſes payemens, & le plus honnête, ainſi que le plus intelligent des négocians ſe trouve dans le cas de manquer à ſes engagemens: au lieu que, poſſeſſeur de quelque immeuble, il trouvera ſur le champ dans ſes propres moyens, la facilité d'y faire honneur.

La libre circulation de ce nouveau numéraire contribuera encore à faire évanouir ces momens de terreur du commerce.

Les capitaliſtes, on entend parler de ceux qui ont leur fortune ſur le Roi, trouveront par cette opération, non-ſeulement une ſureté de leur dette, qui ſera

consolidée par la confiance que fera naître l'augmentation de circulation, mais encore une augmentation dans le capital de leur créance ; ces effets royaux se trouvant alors ceux qui rapporteront le plus gros intérêt, la concurrence pour les acquérir s'établira indispensablement.

L'Etat y gagnera un revenu immense, qui contribuera par les suites à soulager les tributaires, & donnera des facilités pour tendre une main secourable au peuple & à la partie de l'agriculture surchargée, telle que les vignobles.

Le Roi, outre les 120 ou 130 millions annuels que lui procurera l'établissement de cette banque nationale, sans lui coûter la moindre chose, trouvera encore un autre avantage, celui d'emprunter de cette même banque à concurrence des deux tiers de ses domaines ; avec ces sommes, il remboursera les emprunts les plus onéreux, & il ne lui en coûtera pas un sou, puisque c'est à lui-même qu'il payera les deux pour cent qui lui reviendroient ; ce sera autant de diminué sur le déficit, & sera plus profitable que la vente des domaines dont le Roi continuera à jouir des revenus : par ce moyen il donnera le premier mouvement à cette machine.

Enfin, ceux qui recevront ces effets territoriaux auront une monnoie réelle, ſur laquelle la méfiance & le diſcrédit ne pourront, dans aucun cas, porter aucune atteinte ; bien au-deſſus (ainſi que nous ne nous laſſons pas de le répéter) des billets de la caiſſe d'eſcompte, & de toute banque connue, qui quelque ſolides qu'ils puiſſent être dans leur baſe, avec la certitude même, s'il eſt poſſible, de fonds en caiſſe, n'offrent toujours que des valeurs fictives, puiſque les fonds repréſentatifs peuvent être divertis, & que par-tout où la choſe n'exiſte pas toujours, le ſigne qui la repréſente peut devenir nul. Il eſt certain que ſi l'argent diſparoit, le papier ne ſera que du papier. Voilà l'avantage de ces effets territoriaux, ce ſeront les biens-fonds qui en répondront.

On ne s'attend pas ſans doute que dans une ſimple eſquiſſe, on puiſſe entrer dans tous les détails des avantages de cette magnifique opération, ni développer toute la force & la profondeur de cette ingénieuſe idée de finance, dont le calcul & la ſublime organiſation préſentent une infinité d'objets tous eſſentiels. Il faudroit avoir l'éloquence & la vivacité du génie

du célèbre Bergasse, pour mettre dans tout son jour, les effets qui doivent résulter de ce nouveau trésor national; il avoit promis à l'Auteur de s'en occuper essentiellement, & de l'aider de tous ses moyens; il fit même mention de ce projet dans ses observations du mois d'août dernier, pages 52 & 53; mais les révolutions survenues & ses affaires personnelles, ne lui ont pas permis de mettre à exécution ses bonnes intentions.

Un des objets de l'ambition de l'Auteur étoit de parvenir jusqu'à M. Necker, de lui faire hommage de son projet, & de le soumettre aux lumières de ce grand ministre en finance; les circonstances du moment & les grandes occupations qu'elles ont nécessitées, ne lui en ont pas permis le succès. Pour arriver au même but il a vu plusieurs fois MM. de Lissard & Coster, qui approchent de plus près M. Necker, & leur a expliqué dans le plus grand détail, toute l'organisation de son plan, intimément convaincu qu'ils auront trouvé l'occasion de le mettre sous les yeux de ce ministre; & en même temps l'Auteur en a déposé un double au contrôle général, pour qu'il pût être discuté profondément. Déjà plus de deux mille personnes

dans Paris, en ſont imbues; l'Auteur moins mu par l'intérêt, que jaloux de la gloire, n'a pas craint d'en donner connoiſſance à toutes celles qui ont paru le déſirer : il en a conféré avec MM. le Normand, Mayon de la Balue, Gojard jeune, Pomarel, le tréſorier général, les commis du tréſor-royal, ainſi qu'avec les directeurs de la caiſſe d'eſcompte, qui tous n'ont pu diſconvenir que c'étoit la plus riche idée qu'on pût imaginer en finance, & bien préférable à la caiſſe d'eſcompte.

Il eſt, on ne peut pas plus, intéreſſant que ce ſublime projet ſoit connu de la nation aſſemblée : que tous les points en ſoient expoſés, & l'organiſation développée dans toute ſon étendue. Qui peut mieux remplir cette tâche que l'Auteur lui-même, dont les idées fécondes en parcourent dans une minute les différens objets, & l'embraſſent tout ; il le fera concevoir avec infiniment plus de facilité dans une heure de temps, que ne pourroit le faire la lecture d'un volume entier, qui laiſſeroit toujours des explications à déſirer.